

PAGE DE COUVERTURE DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

révisé le: 07.07.2026

IDENTIFICATION DU PRODUIT:

Nom commercial: Carsystem Carbo Putty

FOURNISSEUR QUI TRANSMET LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:

SÜDO JASA AG

Müslistrasse 43

8957 Spreitenbach

Schweiz

Tel: +41 44 439 90 50

sds@suedojasa.ch

Numéro d'urgence national: 145 (24h accessible, Tox Info Suisse, Zurich; pour les appels depuis la Suisse, renseignements en allemand, français et italien)

INFORMATIONS CONCERNANT LES UTILISATEURS:

Section 7 - Manipulation et stockage

Exigences suisses selon les directives CFST et les aide-mémoire SUVA:

Les exigences actuelles pour la manipulation et le stockage sont à consulter dans:

- Directives CFST pertinentes (p.ex. n° 1825 pour liquides inflammables)
- Aide-mémoire SUVA 11030 (Substances dangereuses)
- Aide-mémoire SUVA 44040 (Protection explosions lors de pulvérisation)

Mesures de base:

- Documenter les instructions du personnel selon ChemG Art. 28
- Maintenir les contenants hermétiquement fermés
- Tenir éloigné des sources d'ignition pour produits inflammables

Section 8 - Contrôles de l'exposition et protection individuelle

Valeurs limites suisses:

Les valeurs VME et VLE actuellement valables sont dans l'édition la plus récente des "Valeurs limites d'exposition aux postes de travail SUVA".

Équipement de protection individuelle selon les directives SUVA:

- Gants de protection: vérifier matériau et temps de perçage
- Protection oculaire: lunettes selon EN 166
- Protection respiratoire: en cas de ventilation insuffisante

Section 13 - Considérations relatives à l'élimination

Élimination selon les dispositions suisses:

L'élimination appropriée doit être effectuée conformément à l'OLED, l'OMoD et la LEaux.

Dispositions actuelles: www.ofev.admin.ch

Section 15 - Informations réglementaires

Dispositions suisses pertinentes:

ORRChim, OPair, OPAM. Observer les obligations de déclaration selon ORRChim Art. 26 lors de la mise sur le marché >100 kg/an.

Dispositions actuelles: www.admin.ch

Page de couverture créée: 07.07.2026 — SÜDO JASA AG, Müslistrasse 43, CH-8957 Spreitenbach

Remarque: Cette page de couverture renvoie aux dispositions suisses actuellement en vigueur. Les utilisateurs sont tenus de s'informer sur les prescriptions actuellement valables et de les respecter.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MEKP FL 505 SN

Version		Date de révision:	Date de dernière parution: 16.07.2024
1.7	FR / FR	03.11.2025	Date de la première version publiée: 09.06.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial	: MEKP FL 505 SN
Code du produit	: 133.887

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	: Durcisseur
Restrictions d'emploi recommandées	: Utilisation industrielle, utilisation professionnelle, utilisation par le public

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	: A.Förster & Co.KG Esinger Steinweg 50 25436 Uetersen Allemagne info@foerster-co.de
Téléphone	: 04122-3682
Service responsable	: Laboratoire 04122-3682 info@foerster-co.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone	: Giftinformationszentrum (GIZ)-Nord, Göttingen, Deutschland 0551 19240
-----------	---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MEKP FL 505 SN

Version
1.7

FR / FR

Date de révision:
03.11.2025

Date de dernière parution: 16.07.2024
Date de la première version publiée:
09.06.2021

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Peroxydes organiques, Type D	H242: Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
Toxicité aiguë, Catégorie 4	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë, Catégorie 4	H332: Nocif par inhalation.
Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1B	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H302 + H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MEKP FL 505 SN

Version
1.7

FR / FR

Date de révision:
03.11.2025

Date de dernière parution: 16.07.2024
Date de la première version publiée:
09.06.2021

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

Stockage:

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation approuvée, conformément à la réglementation locale/ régionale/ nationale/ internationale.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Mélange réactionnel de hydroperoxyde de dioxybis(1méthylpropylidène) et de hydroperoxyde de secbutylidène
peroxyde d'hydrogène en solution
tributylamine

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Mélange
contient
Peroxydes organiques

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE	Classification	Concentration (% w/w)
--------------	-------------------	----------------	--------------------------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MEKP FL 505 SN

Version
1.7

FR / FR

Date de révision:
03.11.2025

Date de dernière parution: 16.07.2024
Date de la première version publiée:
09.06.2021

	No.-Index Numéro d'enregistre- ment		
Mélange réactionnel de hydrope- roxyde de dioxy- bis(1méthylpropylidène) et de hydroperoxyde de secbutylidène	1338-23-4 700-954-4 01-2119514691-43	Org. Perox. D; H242 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Estimation de la toxi- cité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 1.017 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (pous- sières/brouillard): 1,5 mg/l	>= 25 - < 40
butanone	78-93-3 201-159-0 606-002-00-3 01-2119457290-43	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) EUH066	>= 1 - < 10
peroxyde d'hydrogène en solution	7722-84-1 231-765-0 008-003-00-9	Ox. Liq. 1; H271 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 (Système res- piratoire) Aquatic Chronic 3; H412 Limite de concentra- tion spécifique Ox. Liq. 1; H271 >= 70 % Ox. Liq. 2; H272 50 - < 70 % Skin Corr. 1A; H314 >= 70 % Skin Corr. 1B; H314 50 - < 70 % Skin Irrit. 2; H315 35 - < 50 % Eye Dam. 1; H318 8 - < 50 % Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 5

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MEKP FL 505 SN

Version
1.7

FR / FR

Date de révision:
03.11.2025

Date de dernière parution: 16.07.2024
Date de la première version publiée:
09.06.2021

		5 - < 8 % STOT SE 3; H335 >= 35 %	
tributylamine	102-82-9 203-058-7	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 1; H330 Acute Tox. 2; H310 Skin Irrit. 2; H315 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 420 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (vapeur): 0,5 mg/l Toxicité aiguë par voie cutanée: 190 mg/kg	>= 0,1 - < 1

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.
S'éloigner de la zone dangereuse.
Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Le secouriste doit se protéger.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.
Faire immédiatement appel à une assistance médicale.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.
Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MEKP FL 505 SN

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 16.07.2024
1.7	03.11.2025	Date de la première version publiée: 09.06.2021
FR / FR		

Appeler immédiatement un médecin.

En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir.
Appeler immédiatement un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
Se rincer la bouche à l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
Provoque de graves lésions des yeux.
Provoque de graves brûlures.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre sèche
Pulvérisateur d'eau
Mousse résistant à l'alcool

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.

Produits de combustion dangereux : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection. L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

Méthodes spécifiques d'extinction : Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MEKP FL 505 SN

Version
1.7

FR / FR

Date de révision:
03.11.2025

Date de dernière parution: 16.07.2024
Date de la première version publiée:
09.06.2021

vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection individuel.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Éloigner toute source d'ignition.
Ne pas fumer.
Assurer une ventilation adéquate.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Porter un équipement de protection respiratoire.
Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas décharger dans l'environnement.
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte.
Couvrir avec du sable ou de la terre. Ramasser et entreposer dans un conteneur incombustible.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.

Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique : S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Conseils pour une manipulation sans danger : Porter un équipement de protection individuel.
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MEKP FL 505 SN

Version
1.7

FR / FR

Date de révision:
03.11.2025

Date de dernière parution: 16.07.2024
Date de la première version publiée:
09.06.2021

Ne jamais retourner du produit non utilisé dans le récipient de stockage.

Risque de décomposition.

Éviter la contamination avec des matières facilement oxydables et des accélérateurs de polymérisation.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter la formation d'aérosols.

Éviter le contact avec les yeux.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Éviter une exposition directe au soleil. Éviter le choc et le frottement. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Entreposer dans un endroit frais. Conserver à des températures comprises entre 5 °C et 25 °C dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'ignition et de la lumière du soleil directe. Stocker à l'écart des autres matières.

Précautions pour le stockage en commun : Tenir éloigné des acides et bases puissants, des sels de métal lourd et des substances réductrices. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Peroxydes organiques. Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis, ainsi que des amines.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible. Les réglementations qui couvrent entre autres les exigences concernant la ventilation, les vêtements de protection, l'équipement de protection individuelle etc. peuvent être obtenues auprès du ministère national du travail et de la santé (National Occupational Health and Safety Board).

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
------------	---------	---------------------------------------	------------------------	------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MEKP FL 505 SN

Version
1.7

FR / FR

Date de révision:
03.11.2025

Date de dernière parution: 16.07.2024
Date de la première version publiée:
09.06.2021

phtalate de diméthyle	131-11-3	VME	5 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites admises (circulaires)				
Mélange réactionnel de hydroperoxyde de dioxybis(1méthylpropylidène) et de hydroperoxyde de secbutylidène	1338-23-4	VLCT (VLE)	0,2 ppm 1,5 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites admises (circulaires)				
butanone	78-93-3	TWA	200 ppm 600 mg/m3	2000/39/EC
Information supplémentaire: Indicatif				
		STEL	300 ppm 900 mg/m3	2000/39/EC
Information supplémentaire: Indicatif				
		VME	200 ppm 600 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes				
		VLCT (VLE)	300 ppm 900 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes				
peroxyde d'hydrogène en solution	7722-84-1	VME	1 ppm 1,5 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites admises (circulaires)				

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Mélange réactionnel de hydroperoxyde de dioxybis(1méthylpropylidène) et de hydroperoxyde de secbutylidène	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5288 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	3 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,75 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,125 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1,5 mg/kg p.c./jour
butanone	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	600 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1161 mg/kg p.c./jour

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MEKP FL 505 SN

Version
1.7

FR / FR

Date de révision:
03.11.2025

Date de dernière parution: 16.07.2024
Date de la première version publiée:
09.06.2021

	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	106 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	412 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	31 mg/kg p.c./jour
Mélange réactionnel de hydroperoxyde de dioxybis(1méthylpropylidène) et de hydroperoxyde de secbutylidène	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5288 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	3 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,75 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,125 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1,5 mg/kg p.c./jour
butanone	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	600 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1161 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	106 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	412 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	31 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Mélange réactionnel de hydroperoxyde de dioxybis(1méthylpropylidène) et de hydroperoxyde de secbutylidène	Eau douce	0,006 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,088 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,014 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées (STP)	1,2 mg/l
Mélange réactionnel de hydroperoxyde de dioxybis(1méthylpropylidène) et de hydroperoxyde de secbutylidène	Eau douce	0,006 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,088 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,014 mg/kg poids sec (p.s.)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MEKP FL 505 SN

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 16.07.2024
1.7	03.11.2025	Date de la première version publiée: 09.06.2021
FR / FR		

	Station de traitement des eaux usées (STP)	1,2 mg/l
--	--	----------

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile
Ligne directrice : DIN EN 374

Matériel : Néoprène
Ligne directrice : DIN EN 374

Matériel : PVC
Ligne directrice : DIN EN 374

Remarques : Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Les données concernant le temps de pénétration/la résistance de la matière sont des valeurs standards! Le temps de pénétration exact / la résistance exacte de la matière seront obtenues du fournisseur de gants de sécurité. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre.

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection appropriés, par ex. en coton ou en fibres synthétiques résistant à la chaleur. Vêtements de protection à manches longues

Protection respiratoire : Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 141) En cas de fumées dangereuses, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Mesures de protection : S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MEKP FL 505 SN

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 16.07.2024
1.7	03.11.2025	Date de la première version publiée: 09.06.2021
FR / FR		

Couleur	:	incolore
Odeur	:	âcre
Point de fusion/point de congélation	:	Non applicable
Point/intervalle d'ébullition	:	Non applicable Décomposition
Point d'éclair	:	61 °C Méthode: ISO 3679, coupelle fermée
Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)	:	60 °C Méthode: La valeur est calculée. Taille d'emballage (Masse): 25 kg
pH	:	4,7 (20 °C) Concentration: 100 %
Viscosité	:	
Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité	:	env. 1,1 gcm ³ (20 °C)

9.2 Autres informations

Propriétés comburantes	:	Peroxyde organique
		Entretient la combustion
Teneur en oxygène actif	:	9,0 - 9,4 %

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MEKP FL 505 SN

Version
1.7

FR / FR

Date de révision:
03.11.2025

Date de dernière parution: 16.07.2024
Date de la première version publiée:
09.06.2021

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
Risque de décomposition.
Réaction violente au contact d'acides, d'amines, des siccatifs, d'accélérateurs de polymérisation et des substances facilement oxydables.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Température < -10 °C
Protéger du gel.

Température > 30 °C
Se décompose à des températures élevées.
Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
Le contact avec des substances incompatibles peut générer une décomposition à une température égale ou inférieure à la TDAA.
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Accélérateur, acides et bases puissants, (sels de) métal lourd, réducteur
Rouille
Oxydants forts
Agents réducteurs forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie et de décomposition, des gaz et vapeurs irritants, caustiques, inflammables, nuisibles à la santé/ toxiques
Oxydes de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MEKP FL 505 SN

Version

1.7

FR / FR

Date de révision:

03.11.2025

Date de dernière parution: 16.07.2024

Date de la première version publiée:

09.06.2021

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: ≤ 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: ≤ 20 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Mélange réactionnel de hydroperoxyde de dioxybis(1méthylpropylidène) et de hydroperoxyde de secbutylidène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 1.017 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 1,5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une inhalation de courte durée.
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): 4.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

butanone:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 3.460 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 423

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

tributylamine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 420 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 0,5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): 190 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MEKP FL 505 SN

Version
1.7

FR / FR

Date de révision:
03.11.2025

Date de dernière parution: 16.07.2024
Date de la première version publiée:
09.06.2021

Composants:

Mélange réactionnel de hydroperoxyde de dioxybis(1méthylpropylidène) et de hydroperoxyde de secbutylidène:

Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

tributylamine:

Résultat : Irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

Mutagénicité sur les cellules germinales

N'est pas classé en raison du manque de données.

Cancérogénicité

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

butanone:

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

peroxyde d'hydrogène en solution:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MEKP FL 505 SN

Version
1.7

FR / FR

Date de révision:
03.11.2025

Date de dernière parution: 16.07.2024
Date de la première version publiée:
09.06.2021

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Mélange réactionnel de hydroperoxyde de dioxybis(1méthylpropylidène) et de hydroperoxyde de secbutylidène:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): 44,2 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, C.1
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 39 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, C.2
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 3,2 mg/l
Point final: Biomasse
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, C.3

Évaluation Ecotoxicologique

- Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

butanone:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 2.973 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 308 mg/l
Point final: Immobilisation
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 1.220 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MEKP FL 505 SN

Version
1.7

FR / FR

Date de révision:
03.11.2025

Date de dernière parution: 16.07.2024
Date de la première version publiée:
09.06.2021

peroxyde d'hydrogène en solution:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

tributylamine:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 10 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 8 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 1,4 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 315 mg/l
Durée d'exposition: 28 jr
Espèce: Danio rerio (poisson zèbre)

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Mélange réactionnel de hydroperoxyde de dioxybis(1méthylpropylidène) et de hydroperoxyde de secbutylidène:

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

butanone:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Mélange réactionnel de hydroperoxyde de dioxybis(1méthylpropylidène) et de hydroperoxyde de secbutylidène:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,04 (25 °C)

butanone:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MEKP FL 505 SN

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 16.07.2024
1.7	03.11.2025	Date de la première version publiée: 09.06.2021
FR / FR		

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,3 (40 °C)
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

peroxyde d'hydrogène en solution:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -1,57 (20 °C)

tributylamine:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: env. 3,34

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas mélanger les flux de déchets lors de la collecte.
ne pas éliminer avec les ordures ménagères.
Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
Éliminer le produit conformément à la réglementation locale

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MEKP FL 505 SN

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 16.07.2024
1.7	03.11.2025	Date de la première version publiée: 09.06.2021
FR / FR		

en vigueur.

Emballages contaminés : Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés.
Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Code des déchets : Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:
16 05 06, produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire
16 09 03, peroxydes, par exemple, peroxyde d'hydrogène

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN	: UN 3105
ADR	: UN 3105
RID	: UN 3105
IMDG	: UN 3105
IATA	: UN 3105

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	: PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE D, LIQUIDE (peroxyde de méthyléthylcétone)
ADR	: PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE D, LIQUIDE (peroxyde de méthyléthylcétone)
RID	: PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE D, LIQUIDE (peroxyde de méthyléthylcétone)
IMDG	: ORGANIC PEROXIDE TYPE D, LIQUID (Methyl Ethyl Ketone Peroxide)
IATA	: Organic peroxide type D, liquid (Methyl Ethyl Ketone Peroxide)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADN	: 5.2	
ADR	: 5.2	
RID	: 5.2	
IMDG	: 5.2	
IATA	: 5.2	HEAT

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MEKP FL 505 SN

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 16.07.2024
1.7	03.11.2025	Date de la première version publiée: 09.06.2021
FR / FR		

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage	: Non réglementé
Code de classification	: P1
Étiquettes	: 5.2

ADR

Groupe d'emballage	: Non réglementé
Code de classification	: P1
Étiquettes	: 5.2
Code de restriction en tunnels	: (D)

RID

Groupe d'emballage	: Non réglementé
Code de classification	: P1
Numéro d'identification du danger	: 539
Étiquettes	: 5.2

IMDG

Groupe d'emballage	: Non réglementé
Étiquettes	: 5.2
EmS Code	: F-J, S-R

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo)	: 570
Groupe d'emballage	: Non réglementé
Étiquettes	: Organic Peroxides, Keep Away From Heat

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne)	: 570
Groupe d'emballage	: Non réglementé
Étiquettes	: Organic Peroxides, Keep Away From Heat

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement	: non
--------------------------------	-------

ADR

Dangereux pour l'environnement	: non
--------------------------------	-------

RID

Dangereux pour l'environnement	: non
--------------------------------	-------

IMDG

Polluant marin	: non
----------------	-------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MEKP FL 505 SN

Version

1.7

FR / FR

Date de révision:

03.11.2025

Date de dernière parution: 16.07.2024

Date de la première version publiée:

09.06.2021

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Le)s classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

: Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:
Numéro sur la liste 3

Numéro sur la liste 75: Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

: Non applicable

Règlement (CE) N° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

: Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte)

: Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)

: Non applicable

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Ce produit est régi par le règlement (UE) 2019/1148: il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent.

peroxyde d'hydrogène en solution (ANNEXE I)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

P6b

SUBSTANCES ET MÉLANGES
AUTORÉACTIFS et
PEROXYDES ORGANIQUES

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MEKP FL 505 SN

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 16.07.2024
1.7	03.11.2025	Date de la première version publiée: 09.06.2021
FR / FR		

Maladies Professionnelles : 84, 51, 49, 49 bis
(R-461-3, France)

Surveillance médicale renforcée (R4624-23) : Le produit n'a pas de propriétés CMR de catégorie 1, 1A ou 1B

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : 4421, 1436

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Un rapport de sécurité chimique conforme au règlement (CE) REACH 1907/2006 n'a pas été établi pour ce produit.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H225	: Liquide et vapeurs très inflammables.
H242	: Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H271	: Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H310	: Mortel par contact cutané.
H314	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	: Mortel par inhalation.
H332	: Nocif par inhalation.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H336	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Flam. Liq.	: Liquides inflammables

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MEKP FL 505 SN

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 16.07.2024
1.7	03.11.2025	Date de la première version publiée: 09.06.2021
FR / FR		

Org. Perox.	: Peroxydes organiques
Ox. Liq.	: Liquides comburants
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2000/39/EC	: Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
FR VLE	: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
2000/39/EC / TWA	: Valeurs limites - huit heures
2000/39/EC / STEL	: Limite d'exposition à court terme
FR VLE / VME	: Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE)	: Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECL - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MEKP FL 505 SN

Version

1.7

FR / FR

Date de révision:

03.11.2025

Date de dernière parution: 16.07.2024

Date de la première version publiée:

09.06.2021

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Org. Perox. D H242

Acute Tox. 4 H302

Acute Tox. 4 H332

Skin Corr. 1B H314

Eye Dam. 1 H318

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Jugement d'experts et à la détermination de la force probante des données.

Jugement d'experts et à la détermination de la force probante des données.

Méthode de calcul

Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878

VOSSCHEMIE

Carsystem Carbo Putty

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 16.01.2025
2.5	21.01.2026	Date de la première version publiée: 23.08.2019
FR / FR		

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Carsystem Carbo Putty

Code du produit : 148.018

Selon le règlement REACH, la substance/le mélange contient des nanoformes.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Mastic pour carrosserie/produit de rebouchage

Restrictions d'emploi recommandées : Utilisation industrielle, utilisation professionnelle

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Vosschemie GmbH
Esinger Steinweg 50
25436 Uetersen
Allemagne
info@vosschemie.de

Téléphone : 04122 717 0
Téléfax : 04122 717158

Service responsable : Laboratoire

04122 717 0
sds@vosschemie.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone : Giftinformationszentrum (GIZ)-Nord,
Göttingen, Deutschland
0551 19240

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

VOSSCHEMIE

Carsystem Carbo Putty

Version
2.5

FR / FR

Date de révision:
21.01.2026

Date de dernière parution: 16.01.2025
Date de la première version publiée:
23.08.2019

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3	H226: Liquide et vapeurs inflammables.
Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2	H361d: Susceptible de nuire au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire	H335: Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 1	H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

VOSSCHEMIE

Carsystem Carbo Putty

Version
2.5

FR / FR

Date de révision:
21.01.2026

Date de dernière parution: 16.01.2025
Date de la première version publiée:
23.08.2019

Conseils de prudence

: **Prévention:**

- P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P260 Ne pas respirer les poussières / brouillards / vapeurs.
- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

- P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Stockage:

- P405 Garder sous clef.

Elimination:

- P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation approuvée, conformément à la réglementation locale/ régionale/ nationale/ internationale.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

styrène
bis(2-éthylhexanoate) de cobalt
anhydride maléique

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

VOSSCHEMIE

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Carsystem Carbo Putty

Version
2.5

FR / FR

Date de révision:
21.01.2026

Date de dernière parution: 16.01.2025
Date de la première version publiée:
23.08.2019

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Mélange
contient
Résine

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistre- ment	Classification	Concentration (% w/w)
styrène	100-42-5 202-851-5 601-026-00-0 01-2119457861-32	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Repr. 2; H361d STOT SE 3; H335 (Système res- piratoire) STOT RE 1; H372 (organes de l'ouïe) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 3; H412 Estimation de la toxi- cité aiguë Toxicité aiguë par inhalation (vapeur): 11,8 mg/l	>= 25 - < 30
méthanol	67-56-1 200-659-6 603-001-00-X 01-2119433307-44	Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 3; H331 Acute Tox. 3; H311 STOT SE 1; H370 Limite de concentra- tion spécifique STOT SE 1; H370 >= 10 % STOT SE 2; H371 3 - < 10 % Estimation de la toxi- cité aiguë Toxicité aiguë par	>= 0,1 - < 1

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

VOSSCHEMIE

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Carsystem Carbo Putty

Version
2.5

FR / FR

Date de révision:
21.01.2026

Date de dernière parution: 16.01.2025
Date de la première version publiée:
23.08.2019

		voie orale: 100 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (vapeur): 3 mg/l Toxicité aiguë par voie cutanée: 300 mg/kg	
oxybenzone	131-57-7 205-031-5 01-2119976330-39	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1	>= 0,1 - < 0,25
bis(2-éthylhexanoate) de cobalt	136-52-7 205-250-6 607-230-00-6 01-2119524678-29	Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1A; H317 Repr. 1B; H360FD Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 3; H412 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1	>= 0,1 - < 0,25
anhydride maléique	108-31-6 203-571-6 607-096-00-9 01-2119472428-31	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1A; H317 STOT RE 1; H372 (Système respiratoire) EUH071 Limite de concentration spécifique Skin Sens. 1A; H317 >= 0,001 % Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 1.090 mg/kg	>= 0,001 - < 0,1
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
Dioxyde de silicium	7631-86-9 231-545-4		>= 1 - < 10

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

VOSSCHEMIE

Carsystem Carbo Putty

Version
2.5

FR / FR

Date de révision:
21.01.2026

Date de dernière parution: 16.01.2025
Date de la première version publiée:
23.08.2019

	01-2119379499-16		
--	------------------	--	--

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

Selon le règlement REACH, la substance/le mélange contient des nanoformes.

Composants:

Dioxyde de silicium:

Caractéristiques de la particule

Taille des particules	:	2,5 - 50 nm particules uniques, (D50, répartition des nombres), Calcul de microscopie électronique en transmission / microscopie électronique (MET/ME)
Répartition de la taille des particules	:	Caractéristiques du produit, Substance, Contient des agglomérats / agrégats de nanoparticules
Evaluation	:	Selon le règlement REACH, la substance/le mélange contient des nanoformes.
Forme	:	Forme: sphères
Crystallinité	:	Crystallinité: amorphe
Traitement de surface /Revêtements	:	Traitement de surface /Revêtements: non

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	:	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin. S'éloigner de la zone dangereuse. Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures plus tard. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Protection pour les secouristes	:	Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés
En cas d'inhalation	:	Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878

VOSSCHEMIE

Carsystem Carbo Putty

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 16.01.2025
2.5	21.01.2026	Date de la première version publiée: 23.08.2019
FR / FR		

Appeler immédiatement un médecin.

En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement. Consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut irriter les voies respiratoires.
Susceptible de nuire au fœtus.
Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.
Garder sous surveillance médicale pendant 48 heures au moins.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre sèche
Pulvérisateur d'eau
Mousse résistant à l'alcool

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie/températures élevées, formation possible de vapeurs dangereuses/toxiques.

Produits de combustion dangereux : Les produits de décomposition dangereux sont dus à une combustion incomplète
Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

VOSSCHEMIE

Carsystem Carbo Putty

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 16.01.2025
2.5	21.01.2026	Date de la première version publiée: 23.08.2019
FR / FR		

imbrûlés (fumée).

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection individuel.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
Éloigner toute source d'ignition.
Ne pas fumer.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Balayer pour éviter les risques de glissade.
En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
Ne pas rincer à l'eau.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

VOSSCHEMIE

Carsystem Carbo Putty

Version
2.5

FR / FR

Date de révision:
21.01.2026

Date de dernière parution: 16.01.2025
Date de la première version publiée:
23.08.2019

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de poussière, de particules, d'aérosols ou de brouillards résultant de l'application de ce mélange. Éviter d'inhaler la poussière de ponçage.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Protéger de l'humidité. Éviter une exposition directe au soleil. Ne pas stocker à des températures dépassant 30 °C / 86 °F.

Précautions pour le stockage en commun : Incompatible avec des agents oxydants. Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
styrène	100-42-5	VME	23,3 ppm 100 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire: Toxique pour la reproduction de catégorie 2 - Substances préoccupantes en raison d'effets toxiques pour la reproduction possibles, Bruit, Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes				
		VLCT (VLE)	46,6 ppm	FR VLE

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

VOSSCHEMIE

Carsystem Carbo Putty

Version
2.5

FR / FR

Date de révision:
21.01.2026

Date de dernière parution: 16.01.2025
Date de la première version publiée:
23.08.2019

			200 mg/m3	
	Information supplémentaire: Toxique pour la reproduction de catégorie 2 - Substances préoccupantes en raison d'effets toxiques pour la reproduction possibles, Bruit, Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
Dioxyde de silicium	7631-86-9	TWA (Poussière respirable)	0,1 mg/m3	2004/37/EC
	Information supplémentaire: Agents cancérogènes ou mutagènes			
méthanol	67-56-1	TWA	200 ppm 260 mg/m3	2006/15/EC
	Information supplémentaire: Indicatif, Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau			
		VME	200 ppm 260 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VLCT (VLE)	1.000 ppm 1.300 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites admises (circulaires)			
anhydride maléique	108-31-6	VLCT (VLE)	1 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque d'allergie, Valeurs limites admises (circulaires)			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
styrène	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques, Effets chroniques	406 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques, Effets chroniques	85 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques, Effets chroniques	289 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux, Exposition à court terme	306 mg/m3
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques, Effets chroniques	2,1 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques, Effets chroniques	343 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques, Effets chroniques	10,2 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques, Exposition à	174,25 mg/m3

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

VOSSCHEMIE

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Carsystem Carbo Putty

Version
2.5

FR / FR

Date de révision:
21.01.2026

Date de dernière parution: 16.01.2025
Date de la première version publiée:
23.08.2019

			court terme	
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux, Exposition à court terme	182,75 mg/m3
méthanol	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques, Aigu - effets systémiques	4 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques, Aigu - effets systémiques	4 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques, Aigu - effets systémiques, Long terme - effets locaux, Aigu - effets locaux	26 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques, Aigu - effets systémiques, Aigu - effets locaux, Long terme - effets locaux	130 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques, Aigu - effets systémiques	20 mg/kg p.c./jour
oxybenzone	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	27,7 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	39 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	6,8 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	20 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	2 mg/kg p.c./jour
bis(2-éthylhexanoate) de cobalt	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,175 mg/kg p.c./jour
anhydride maléique	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,081 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	0,2 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
styrène	Eau douce	0,028 mg/l
	Eau de mer	0,014 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,614 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,307 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,2 mg/kg poids

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

VOSSCHEMIE

Carsystem Carbo Putty

Version
2.5

FR / FR

Date de révision:
21.01.2026

Date de dernière parution: 16.01.2025
Date de la première version publiée:
23.08.2019

		sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées (STP)	5 mg/l
oxybenzone	Eau douce	0,00067 mg/l
	Eau de mer	0,000067 mg/l
	Station de traitement des eaux usées (STP)	10 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,066 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,0066 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,013 mg/kg poids sec (p.s.)
bis(2-éthylhexanoate) de cobalt	Eau douce	0,00106 mg/l
	Eau de mer	0,00236 mg/l
	Station de traitement des eaux usées (STP)	0,37 mg/l
	Sédiment d'eau douce	18,8 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	26,5 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	10,9 mg/kg poids sec (p.s.)
anhydride maléique	Eau douce	0,038 mg/l
	Eau de mer	0,004 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,296 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,03 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,037 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées (STP)	44,6 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection des mains

Ligne directrice : L'équipement doit être conforme à l'EN 374

Matériel : PVA
Délai de rupture : > 480 min
Épaisseur du gant : 0,2 - 0,3 MM

Matériel : Caoutchouc fluoré
Délai de rupture : > 480 min
Épaisseur du gant : >= 0,4 MM

Remarques : Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Les données concernant le temps de pénétration/la résistance de la matière sont des valeurs standards! Le temps de pénétration

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

VOSSCHEMIE

Carsystem Carbo Putty

Version	Date de révision:	Date de dernière parution:
2.5	21.01.2026	16.01.2025
FR / FR		Date de la première version publiée:
		23.08.2019

- exact / la résistance exacte de la matière seront obtenues du fournisseur de gants de sécurité. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre. Protection préventive de la peau
Éviter les gants en néoprène et en caoutchouc naturel.
- Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection appropriés, par ex. en coton ou en fibres synthétiques résistant à la chaleur. Vêtements de protection à manches longues
L'équipement doit être conforme à l'EN 13688
- Protection respiratoire : Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Porter un équipement de protection personnel (respiratoire) adéquat, si l'exposition ne peut être évitée par une ventilation locale.
Ponçage à sec, utilisation de chalumeaux et/ou travaux de soudure sur la matière durcie peuvent générer des poussières ou fumées toxiques.
- Filtre de type : Utiliser la protection respiratoire indiquée si la valeur limite d'exposition professionnelle est dépassée et/ou en cas de libération du produit (poussière).
Type mixte protégeant des particules et des vapeurs organiques (A-P)
- Mesures de protection : S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de travail.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : liquide
- Couleur : transparent
- Odeur : caractéristique
- Point/ intervalle de fusion : -30 °C
Valeur littérale styrène
- Point/intervalle d'ébullition : 145 °C (1.013 hPa)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

VOSSCHEMIE

Carsystem Carbo Putty

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 16.01.2025
2.5	21.01.2026	Date de la première version publiée: 23.08.2019
FR / FR		

	Valeur littérale styrène
Inflammabilité	: Inflammable
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: 6,1 % (v) Valeur littérale styrène
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: 1,1 % (v) Valeur littérale styrène
Point d'éclair	: 31 °C(1.013 hPa) Valeur littérale styrène
Température d'auto-inflammation	: 490 °C (1.013 hPa) Valeur littérale styrène
Température de décomposition	: Donnée non disponible
pH	: Non applicable substance / du mélange est non-soluble (dans l'eau)
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: non déterminé
Viscosité, cinématique	: non déterminé
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: 0,32 g/l (25 °C) Valeur littérale styrène
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: log Pow: 2,96 (25 °C) Valeur littérale styrène
Pression de vapeur	: 6,67 hPa (20 °C) Valeur littérale styrène
Densité	: env. 1,1 gcm3 (20 °C)
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

VOSSCHEMIE

Carsystem Carbo Putty

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 16.01.2025
2.5	21.01.2026	Date de la première version publiée: 23.08.2019
FR / FR		

Caractéristiques de la particule

Evaluation : Selon le règlement REACH, la substance/le mélange contient des nanoformes.

Taille des particules : Pour d'autres propriétés de la particule pour nanomatériaux, cf. chapitre 3

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif
Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Éviter les agents démarreurs qui forment des radicaux, les peroxydes et les métaux réactifs.
Une polymérisation peut se produire. La polymérisation est une réaction hautement exothermique et peut générer une chaleur suffisante pour provoquer la décomposition thermique et/ou la rupture des conteneurs.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.
En plein soleil pendant une période de temps prolongée.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts et oxydants forts
initiateurs de polymérisation
Cuivre
Alliage de cuivre
Laiton

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie/températures élevées, formation possible de vapeurs dangereuses/toxiques.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878

VOSSCHEMIE

Carsystem Carbo Putty

Version
2.5

FR / FR

Date de révision:
21.01.2026

Date de dernière parution: 16.01.2025
Date de la première version publiée:
23.08.2019

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

N'est pas classé en raison du manque de données.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

styrène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 11,8 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

méthanol:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 100 mg/kg
Méthode: Avis d'expert
DL50 (Rat): 1.187 - 2.769 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 3 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Avis d'expert

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: 300 mg/kg
Méthode: Avis d'expert
DL50 dermal (Lapin): 17.100 mg/kg

oxybenzone:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878

VOSSCHEMIE

Carsystem Carbo Putty

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 16.01.2025
2.5	21.01.2026	Date de la première version publiée: 23.08.2019
FR / FR		

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 12.800 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 16.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

bis(2-éthylhexanoate) de cobalt:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3.129 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 425

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

anhydride maléique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 1.090 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4,35 mg/l
Durée d'exposition: 1 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): 2.620 mg/kg

Dioxyde de silicium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,01 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 436

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Composants:

styrène:

Espèce : Lapin
Résultat : irritant

Dioxyde de silicium:

Espèce : Lapin

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

VOSSCHEMIE

Carsystem Carbo Putty

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 16.01.2025
2.5	21.01.2026	Date de la première version publiée: 23.08.2019
FR / FR		

Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants:

styrène:

Espèce : Lapin
Résultat : irritant

bis(2-éthylhexanoate) de cobalt:

Résultat : Irritation modérée des yeux

Dioxyde de silicium:

Espèce : Lapin
Méthode : Test de Draize
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

styrène:

Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

bis(2-éthylhexanoate) de cobalt:

Voies d'exposition : Contact avec la peau
Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1A.

anhydride maléique:

Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1A.

Dioxyde de silicium:

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Espèce : Souris
Méthode : OCDE Ligne directrice 429
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

VOSSCHEMIE

Carsystem Carbo Putty

Version
2.5

FR / FR

Date de révision:
21.01.2026

Date de dernière parution: 16.01.2025
Date de la première version publiée:
23.08.2019

Mutagénicité sur les cellules germinales

N'est pas classé en raison du manque de données.

Cancérogénicité

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire au fœtus.

Composants:

styrène:

Toxicité pour la reproduction : Susceptible de nuire au fœtus., Quelques preuves d'effets néfastes sur le développement sur base de tests sur les animaux.
- Evaluation

bis(2-éthylhexanoate) de cobalt:

Toxicité pour la reproduction : Preuves manifestes d'effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité, lors de l'expérimentation animale., Preuves manifestes d'effets néfastes sur la croissance, sur la base de l'expérimentation animale.
- Evaluation

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Composants:

styrène:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes (organes de l'ouïe) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.

Composants:

styrène:

Voies d'exposition : Inhalation
Organes cibles : organes de l'ouïe
Evaluation : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

anhydride maléique:

Voies d'exposition : Inhalation
Organes cibles : Système respiratoire
Evaluation : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

VOSSCHEMIE

Carsystem Carbo Putty

Version
2.5

FR / FR

Date de révision:
21.01.2026

Date de dernière parution: 16.01.2025
Date de la première version publiée:
23.08.2019

Toxicité à dose répétée

Composants:

Dioxyde de silicium:

Espèce	: Rat, mâle
NOAEL	: ≥ 1.000 mg/kg
Voie d'application	: Oral(e)
Durée d'exposition	: 28 jr
Nombre d'expositions	: 7
Remarques	: Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.

Toxicité par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

styrène:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation	: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
------------	---

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

styrène:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 4,02 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 4,7 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 4,9 mg/l Durée d'exposition: 72 h

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

VOSSCHEMIE

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Carsystem Carbo Putty

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 16.01.2025
2.5	21.01.2026	Date de la première version publiée: 23.08.2019
FR / FR		

EC10 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0,28 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Micro-organisme naturel): env. 500 mg/l
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 1,01 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

méthanol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 15.400 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: EPA-660/3-75-00

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 10.000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): env. 22.000 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 450 mg/l
Durée d'exposition: 90 jr
Espèce: Poisson

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 208 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

oxybenzone:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)): 3,8 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1,87 mg/l
Point final: Immobilisation
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,67

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878

VOSSCHEMIE

Carsystem Carbo Putty

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 16.01.2025
2.5	21.01.2026	Date de la première version publiée: 23.08.2019
FR / FR		

algues/plantes aquatiques mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,18 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactérie): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 3 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,72 mg/l
Durée d'exposition: 96 jr
Espèce: Oryzias latipes (médaka)

bis(2-éthylhexanoate) de cobalt:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 0,8 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia dubia (Daphnie)): 0,61 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,21 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 34 jr
Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

anhydride maléique:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 75 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: EPA-660/3-75-00

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 37,9 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

VOSSCHEMIE

Carsystem Carbo Putty

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 16.01.2025
2.5	21.01.2026	Date de la première version publiée: 23.08.2019
FR / FR		

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 65,78 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 10 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Dioxyde de silicium:

Toxicité pour les poissons : CL0 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): > 10.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

styrène:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 70,9 %
Durée d'exposition: 28 jr

méthanol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 71,5 - 95 %
Méthode: OCDE Ligne directrice 301D

oxybenzone:

Biodégradabilité : Résultat: Partiellement biodégradable.
Biodégradation: 60 - 70 %
Durée d'exposition: 28 jr

anhydride maléique:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: > 90 %
Durée d'exposition: 225 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301B

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

VOSSCHEMIE

Carsystem Carbo Putty

Version
2.5

FR / FR

Date de révision:
21.01.2026

Date de dernière parution: 16.01.2025
Date de la première version publiée:
23.08.2019

Dioxyde de silicium:

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

styrène:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,96 (25 °C)

méthanol:

Bioaccumulation : Espèce: Leuciscus idus (Ide mélanote)
Facteur de bioconcentration (FBC): 10

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,77 (20 °C)

oxybenzone:

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)
Durée d'exposition: 70 jr
Concentration: > 1 mg/l
Facteur de bioconcentration (FBC): 39 - < 160
Méthode: OCDE ligne directrice 305

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,45 (40 °C)
pH: 7,71

bis(2-éthylhexanoate) de cobalt:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,96 (20 °C)
pH: 7

anhydride maléique:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -2,61 (20 °C)

Dioxyde de silicium:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: Non applicable

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

VOSSCHEMIE

Carsystem Carbo Putty

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 16.01.2025
2.5	21.01.2026	Date de la première version publiée: 23.08.2019
FR / FR		

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

Potentiel de réchauffement planétaire

Rapport d'évaluation du Groupe Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)

Composants:

dodécaméthylcyclohexasiloxane:

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : ne pas éliminer avec les ordures ménagères.
Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
Entreposer les récipients et les mettre à disposition pour le recyclage du matériel en accord avec les réglementations locales.
Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doi-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878

VOSSCHEMIE

Carsystem Carbo Putty

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 16.01.2025
2.5	21.01.2026	Date de la première version publiée: 23.08.2019
FR / FR		

vent être éliminés comme ayant été utilisés.
Éliminer le produit conformément à la réglementation locale
en vigueur.

Code des déchets : Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:
07 02 08, autres résidus de réaction et résidus de distillation

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN	: UN 1866
ADR	: UN 1866
RID	: UN 1866
IMDG	: UN 1866
IATA	: UN 1866

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	: RÉSINE EN SOLUTION
ADR	: RÉSINE EN SOLUTION
RID	: RÉSINE EN SOLUTION
IMDG	: RESIN SOLUTION
IATA	: Resin solution

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADN	: 3	
ADR	: 3	
RID	: 3	
IMDG	: 3	
IATA	: 3	

14.4 Groupe d'emballage

ADN	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: F1
Numéro d'identification du danger	: 30
Étiquettes	: 3
ADR	
Groupe d'emballage	: III

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

VOSSCHEMIE

Carsystem Carbo Putty

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 16.01.2025
2.5	21.01.2026	Date de la première version publiée: 23.08.2019
FR / FR		

Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger : 30
Étiquettes : 3
Code de restriction en tunnels : (D/E)

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger : 30
Étiquettes : 3

IMDG

Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 3
EmS Code : F-E, S-E

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 366
Instruction d'emballage (LQ) : Y344
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Flammable Liquids

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 355
Instruction d'emballage (LQ) : Y344
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Flammable Liquids

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : non

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

RID

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

VOSSCHEMIE

Carsystem Carbo Putty

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 16.01.2025
2.5	21.01.2026	Date de la première version publiée: 23.08.2019
FR / FR		

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:
Numéro sur la liste 3

Numéro sur la liste 3: xylène

Numéro sur la liste 75: Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Maladies Professionnelles : 84, 70, 66, 4 bis
(R-461-3, France)

Surveillance médicale renforcée (R4624-23) : Le produit n'a pas de propriétés CMR de catégorie 1, 1A ou 1B

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : 4331, 4331, 4722

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

VOSSCHEMIE

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Carsystem Carbo Putty

Version	Date de révision:	Date de dernière parution:
2.5	21.01.2026	16.01.2025
FR / FR		Date de la première version publiée: 23.08.2019

Composés organiques volatils : Directive 2004/42/CE
Contenu en composés organiques volatils (COV): < 250 g/l
Teneur en COV pour le produit en configuration prêt à l'emploi.

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Un rapport de sécurité chimique conforme au règlement (CE) REACH 1907/2006 n'a pas été établi pour ce produit.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H225	: Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	: Liquide et vapeurs inflammables.
H301	: Toxique en cas d'ingestion.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H304	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	: Toxique par contact cutané.
H314	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	: Toxique par inhalation.
H332	: Nocif par inhalation.
H334	: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H360FD	: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H361d	: Susceptible de nuire au fœtus.
H370	: Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H372	: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H372	: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

VOSSCHEMIE

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Carsystem Carbo Putty

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 16.01.2025
2.5	21.01.2026	Date de la première version publiée: 23.08.2019
FR / FR		

EUH071 : Corrosif pour les voies respiratoires.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	: Danger par aspiration
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Flam. Liq.	: Liquides inflammables
Repr.	: Toxicité pour la reproduction
Resp. Sens.	: Sensibilisation respiratoire
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT RE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2004/37/EC	: Europe. Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérogènes ou mutagènes ou à des substances reprotoxiques au travail - Annexe III
2006/15/EC	: Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
FR VLE	: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
2004/37/EC / TWA	: moyenne pondérée dans le temps
2006/15/EC / TWA	: Valeurs limites - huit heures
FR VLE / VME	: Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE)	: Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878

VOSSCHEMIE

Carsystem Carbo Putty

Version
2.5

FR / FR

Date de révision:
21.01.2026

Date de dernière parution: 16.01.2025
Date de la première version publiée:
23.08.2019

pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Flam. Liq. 3	H226
Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319
Skin Sens. 1	H317
Repr. 2	H361d
STOT SE 3	H335
STOT RE 1	H372
Aquatic Chronic 3	H412

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR